

Séance du MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Présents : M. ECHIVARD – Mme QUODBACH – M. LINDEN - Mme TOUSCH - Mme VIGOUROUX - Mme RAPP - M. BLUM - Mme JUNG-SAUNIER – Mme KARST - M. ZANGA - Mme HEYMANN – M. ZINS - M. MERTZ

Absents :

Procurations : M. KIRCH à M. ECHIVARD

Secrétaire de séance : Monique BREITMOSER RONDIO, Secrétaire de Mairie

045-2021 : Tarif bois de chauffage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du bois de chauffage, pour l'exercice 2022 et jusqu'à nouvelle décision à :

Pour les habitants de REMERING LES PUTTELANGE

- 59 € le stère de bois livré
- 48 € le stère de bois non livré

Pour les extérieurs

- 63 € le stère de bois livré
- 52 € le stère de bois non livré

Il décide également :

- De ne pas accepter les commandes destinées à la revente, le bois étant destiné à être utilisé par la personne qui l'achète pour le chauffage de son habitation principale
- De limiter la vente communale pour dotation 2022 au façonnage prévu par l'ONF avec une attribution par foyer revue à la baisse si nécessaire (sans pouvoir excéder 15 stères)

046-2021 : ONF – Matérialisation des lots de bois de chauffage

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis ONF concernant la prestation pour la matérialisation des lots du bois de chauffage, exercice 2022.

La dépense est estimée à 376 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Séance du MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

- Accepte le devis émanant de l'ONF concernant la matérialisation des lots de bois de chauffage d'un montant de 376 € HT
- S'engage à inscrire cette dépense au budget 2022

047-2021 : ONF – Travaux d'exploitation

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation de l'exercice 2022.

La recette brute escomptée s'élève à 27.205 € pour un volume total de 375m3. La dépense totale du programme de travaux est estimée à 12.742 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le programme de travaux 2022 et l'état de prévision des coupes tel que présenté
- Adopte le programme de travaux réalisés par le biais de l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) pour un montant estimé de 12.742 € HT
- S'engage à inscrire cette dépense au budget 2022

048-2021 : ONF -Motion

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

· « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »

· « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

Séance du MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

049-2021 : Compte 6232 – Fêtes et Cérémonies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lister les dépenses figurant au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », afin d'autoriser l'engagement de la dépense correspondante prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager des dépenses pour les manifestations suivantes :

Séance du MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

- D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets, petites fournitures et denrées divers ayant trait aux fêtes, réunions, ateliers, cérémonies et manifestations organisées dans la commune
- Réunions de travail
- Achat de ballons, coupes et différent matériel ou boissons pour les fêtes organisées par les Associations, le périscolaire...
- Diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles, réunions et inaugurations
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départ, anniversaires, récompenses sportives et culturelles (...) ou lors de réceptions officielles
- Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Diverses fêtes (Noël, Pâques, etc...)
- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels

050-2021 : Indemnités élections

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des indemnités versées à la Commune pour frais de tenue de l'assemblée électorale des élections régionales et départementales du mois de juin 2021, d'un montant de :

- 273,66 pour les Régionales
- 273,66 pour les Départementales

. Décide, à l'unanimité, d'attribuer ces indemnités à l'adjoint administratif en charge du dossier.

051-2021 : Budget – Décision modificative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les augmentations et diminutions de crédits budgétaires suivants :

Chapitre 041, Dépenses	+ 10.100 €
Chapitre 041, Recettes	+ 10.100 €
Compte 739223, chapitre 014	+ 10.810 €
Compte 73212, chapitre 73	+ 10.810 €
Compte 165, dépenses d'investissement	+ 600 €
Compte 165, recettes d'investissement	+ 600 €

Séance du MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Séance du 21 septembre 2021

Délibérations

045-2021	Tarif bois de chauffage
046-2021	ONF – Matérialisation des lots de bois de chauffage
047-2021	ONF – Travaux d’exploitation
048-2021	ONF -Motion
049-2021	Compte 6232 – Fêtes et Cérémonies
050-2021	Indemnités élections
051-2021	Budget – Décision modificative

Membres présents

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Jean-Jacques LINDEN	
Chantal TOUSCH	
Nadine VIGOUROUX	
Nathalie RAPP	
Thierry POLLRATZKY	

Séance du MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Christophe BLUM	
Magali JUNG-SAUNIER	
Nathalie KARST	
Xavier KIRCH	Procuration
Stéphane ZANGA	
Caroline HEYMANN	
André ZINS	
Sébastien MERTZ	